Séance ordinaire

Tenue le 4 avril 2022 à 19 h 30

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire Hervé Simard Mesdames les conseillères Caroline Chayer Janic Gagnon

Messieurs les conseillers Samuel Choquette

Grégoire Girard Jean Simard Claude Paquet

Sont également présents :

Nancy Girard , CPA auditrice, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que

ORDRE DU JOUR

- Constatation du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022
- 3 Adoption du rapport d'audit de conformité -Transmission du rapport financier au MAMH
- Adoption des dépenses PPA-ES pour reddition de compte Programme SARP- confirmation d'intérêt 4
- 5
- Demande de lotissement (3)
- 6 7 Demande d'aide financière fonds de commandite- Comité des familles
- 8 Demande d'aide financière fonds FDT- activité du 50^e anniversaire Camp d'accueil
- Liste des comptes et approbation des factures 9
- 10 10.1 Autorisation de dépenses :
- Fleurs
- 10.2 Étude énergétique-chauffage
- 10.3 Analyse de l'implantation d'une génératrice
- 11 Correspondance :
- 11.1 Demande de don La Maison Isa-CALACS
- 11.2 Demande de don Fondation Équilibre
- Demande de don : Fondation du rein 11.3
- 11.4 Lettre d'un citoyen- diverses demandes
- 11.5 Lettre de citoyen -remerciement
- 11.6 Demande Association des résidents du Km97
- 11.7 Appui Alliance Forêt Boréale
- Affaires diverses
- 13 Période de questions Levée de la séance

Constatation du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour

Ouverture de la séance à: 19:30

Grégoire Girard Il est proposé par **Appuyé** par Caroline Chayer Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2022 a été transmis aux membres du conseil qui en ont fait la lecture avant la séance.

Résolution # 66-04-2022

Il est proposé par Samuel Choquette Appuyé par Janic Gagnon

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soit accepté tel que

Adoption du rapport d'audit de conformité -Transmission du rapport financier au

Résolution # 67-04-2022

Acceptant le rapport d'audit de conformité portant sur la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

Considérant que la Commission municipale a annoncé en janvier 2022 des travaux d'audits concernant la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'habitation pour les exercices 2016 à 2020;

Considérant que le rapport d'audit a été rendu public le 16 mars 2022 et que le code municipal à l'article 176.2 exige que le rapport d'audit soit déposé officiellement au conseil municipal, pour adoption, lors de la séance suivant sa publication;

Pour ces motifs,

 Il est proposé par
 Jean Simard

 Appuyé par
 Claude Paquet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que le Conseil municipal accepte le rapport d'audit de conformité portant sur la transmission du rapport financier au MAMH pour les exercices 2016 à 2020.

Adoption des dépenses PPA-ES pour reddition de compte

Résolution # 68-04-2022

ATTENDU QUE la municipalité de Ferland-et-Boilleau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter:

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

 $\label{eq:attendo} \textbf{ATTENDU QUE} \ le \ versement est conditionnel \ \grave{a} \ l'acceptation, par \ le \ ministre, \ de \ la \ reddition \ de \ comptes \ relative \ au \ projet;$

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées

Pour ces motifs.

Il est proposé par Grégoire Girard
Appuyé par Jean Simard
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le conseil de la municipalité de Ferland-et-Boilleau approuve les dépenses d'un montant de 15 427.08 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5 Programme SARP- confirmation d'intérêt

Résolution # 69-04-2022

Intérêt de la municipalité pour se doter d'un plan d'action pour revitaliser son territoire en tout ou en partie

ATTENDU QU'UN cadre visuel et bâti attrayant et durable est une marque convaincante du dynamisme d'un milieu de vie et qu'il constitue un des leviers mobilisant et important auprès des municipalités pour prévenir la dévitalisation et susciter un plus grand attrait de leur territoire ;

ATTENDU QU'afin de développer une occupation plus dynamique, structurante et attrayante du territoire, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) avec son Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) propose aux municipalités de la région du SLSJ des outils concrets de mise en valeur et de revitalisation de leur cadre visuel et bâti, et ce, dans le cadre de sa mission ;

67-04-2022

ATTENDU QUE la SHL avec son service SARP proposent aux municipalités une démarche d'accompagnement afin de mettre en place des plans de revitalisation tout en favorisant l'implication et la participation citoyenne ;

ATTENDU QUE le Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti et le projet de Corvée collective de revitalisation menés par la SHL depuis 2016 ont eu de nombreuses retombées positives pour les communautés participantes et que seulement 18 municipalités auront pu en bénéficier ;

ATTENDU QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP ciblent la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et qu'ils s'inscrivent à l'intérieur des priorités régionales pour implanter des initiatives de développement favorables à la qualité de vie des citoyens et aux saines habitudes de

ATTENDU QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP répondent à un besoin des collectivités et qu'ils s'inscrivent dans les orientations des schémas d'aménagement et de développement des MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

ATTENDU QUE la volonté des élus de la municipalité de Ferland-et-Boilleau est de soutenir et de mettre en valeur leur milieu;

PAR CONSÉQUENT,

69-04-2022

Samuel Choquette Il est proposé par Caroline Chayer **Appuyé** par Caroline C **Et il est résolu** à l'unanimité des membres présents du conseil

QUE la municipalité signifie son vif intérêt à se doter d'un plan d'action pour revitaliser son territoire en tout ou en partie à l'intérieur de la future cohorte visée pour les années 2023 à 2026.

Demande de lotissement (3)

Demande de lotissement de monsieur Jean-Louis Durand

Résolution # 70-04-2022

Projet de lotissement de M. Jean-Louis Durand, 555 Route 381, Ferland-et-Boilleau

Considérant que : un plan de lotissement officiel, préparé par un arpenteur-géomètre, est présenté et décrit comme suit :

Le remplacement des lots 5550018 du cadastre du Québec, dans les limites de la municipalité de Ferland-et-Boilleau, circonscription foncière de Chicoutimi créant les lots 6472150 et le résiduel du lot 5550018 portera le numéro 6472151 afin de créer un nouveau lot distinct pour la construction d'une résidence en bordure de la route 381.

Considérant que : le lotissement est conforme au règlement de lotissement #185-2017

Pour ces motifs.

70-04-2022

Il est proposé par Caroline Chayer Appuyé par Claude Paquet Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accorde la proposition de lotissement de M. Jean-Louis Durand visant à rendre conformes les subdivisions avec des numéros de lot unique.

Demande de lotissement de monsieur Joël Otis

Résolution # 71-04-2022

Projet de lotissement de M. Joël Otis, 140 Alexis Simard, Ferland-et-Boilleau Considérant que : un plan de lotissement officiel, préparé par un arpenteur-géomètre, est présenté et décrit comme suit :

Le remplacement du lot 3565654 du cadastre du Québec, dans les limites de la municipalité de Ferland-et-Boilleau, circonscription foncière de Chicoutimi créant les lots 6493222 et 6493223 du susdit cadastre minute: 5838 afin de créer un terrain d'une superficie de 4927m2 pour construction résidentielle.

Considérant que : le lotissement est conforme au règlement de lotissement #185-2017

Pour ces motifs,

71-04-2022

Caroline Chayer Il est proposé par Claude Paquet Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accorde la proposition de lotissement de M. Joël Otis visant à rendre conformes les subdivisions avec des numéros de lot unique.

6.C Demande de lotissement de monsieur Éric Tremblay

Résolution # 72-04-2022

Projet de lotissement de M. Éric Tremblay

Considérant que : la demande de lotissement fait l'objet d'une entente de vente et de servitude qui sera notariée, entre le demandeur M. Éric Tremblay et 9182-3823 Québec Inc:

Considérant que les chemins d'accès feront l'objet d'un lotissement conformément aux exigences règlementaires en vigueur.

Considérant que : un plan de lotissement officiel, préparé par un arpenteur-géomètre, est présenté et décrit comme suit :

Le remplacement des lots 5754589, 6378500 et 6378501, par les lots 6506337 à 6506340 et 6506313, afin :

- 1. D'agrandir le lot 6378500, créant le lot 6506337
- 2. La création d'un terrain constructible pour un chalet par le lot 635638
- 3. Le résiduel du lot 6378501 portera les numéros 6506340 et 6506613
- 4. Le résiduel du lot 5754589 portera le numéro 650639

Considérant que : le lotissement est conforme au règlement de lotissement #185-2017

Pour ces motifs,

Il est proposé par Caroline Chaye
Appuyé par Claude Paquet
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accorde la proposition de lotissement de M. Éric Tremblay visant à rendre conformes les subdivisions avec des numéros de lot unique.

7 Demande d'aide financière fonds de commandite- Comité des familles

Résolution # 73-04-2022

Demande d'aide financière à la MRC à même le Fonds des commandites pour le comité des familles

Considérant que le comité des familles de la municipalité de Ferland-et-Boilleau est un organisme sans but lucratif, légalement constitué, ayant pour but de défendre et promouvoir les intérêts des familles de la municipalité de Ferland-et-Boilleau en organisant des activités événements et des services qui les concernent;

Considérant que le comité des familles désire offrir des activités familiales aux familles de la municipalité de Ferland-et Boileau au cours de la saison estivale 2022;

Considérant que ces activités contribuent à rehausser la qualité de vie des familles sur le territoire:

Considérant que le Fonds des commandites permet aux municipalités de demander une aide financière pour soutenir ce type d'organisme;

Pour ces motifs,

 Il est proposé par
 Jean Simard

 Appuyé par
 Claude Paquet

 Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

De demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay à même le fonds des commandites, une aide financière de 500 \$ visant à soutenir financièrement le comité;

D'autoriser madame Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

8 Demande d'aide financière fonds FDT- activité du 50e anniversaire Camp d'accueil Résolution # 74-04-2022

Demande d'aide financière à la MRC à même le Fonds FDT pour les activités qui seront tenues dans le cadre des célébrations du 50 ^{ième} anniversaire du Camp d'accueil

Considérant que le camping du Camp d'accueil fête ses 50 ans cette année;

Considérant l'importance du Camp d'accueil dans l'histoire de la municipalité et que certains des fondateurs sont toujours résidents de Ferland-et Boilleau;

Considérant que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau désire souligner l'événement avec les partenaires et bénévoles qui ont contribué au développement de ce site;

Considérant que le Fonds de développement du territoire (FDT) permet aux municipalités de demander une aide financière pour tenir une telle activité;

Pour ces motifs,

 Il est proposé par
 Janic Gagnon

 Appuyé par
 Samuel Choquette

 Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

De demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay à même le FDT, une aide financière de 6500 \$ visant à couvrir une partie des frais pour l'activité Célébration et retrouvailles **D'autoriser** madame Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

9 Liste des comptes et approbation des factures

Résolution # 75-04-2022 Approbation des dépenses

Considérant que conformément aux dispositions du Code municipal, le directeur général, dresse chaque mois un rapport des factures préalablement autorisées (déjà payées) ainsi qu'un journal des factures à payer en spécifiant les objets pour lesquels les dépenses ont été faites:

Considérant que conformément aux articles 176.5 et 961.1 du Code municipal, le rapport détaillé est déposé à cette séance du Conseil;

Pour ces motifs,

72-04-2022

73-04-2022

75-04-2022

Il est proposé par Grégoire Girard Appuyé par Jean Simard Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accepte le rapport des dépenses, dont une copie est en annexe de ce procès-verbal pour la période du 1 au 31 mars 2022

Pour un montant total de 109 846.92 \$

10 Autorisation de dépenses :

10.1 Fleurs

Résolution # 76-04-2022

Autorisant la dépense relative à l'achat de jardinières et de bacs à fleurs

Considérant que la municipalité désire présenter une image agréable et accueillante à sa population et à ses visiteurs et que l'aménagement paysager est un facteur important dans l'atteinte de cet objectif,

Considérant que la firme Serre des jardins nous a soumis une offre pour la confection de jardinières et de bacs à fleurs au montant de 2193 \$ plus taxes;

Pour ces motifs,

76-04-2022

Il est proposé parClaude PaquetAppuyé parJanic Gagnon

Que le Conseil municipal autorise la dépense relative aux bacs à fleurs pour un montant total de 2193.00 \$ plus taxes.

10.2 Étude énergétique-chauffage

Résolution # 77-04-2022

Autorisant la dépense relative à l'achat l'étude énergétique

Considérant que dans le cadre du programme de développement durable de la MRC du Fjord du Saguenay, la municipalité désire remplacer la chaudière au mazout pour une chaudière électrique,

Considérant que l'installation électrique actuelle de la municipalité est très près de sa pleine capacité;

Considérant que la ventilation n'est pas efficiente et entraîne des variations importantes de températures selon le secteur de l'immeuble;

Considérant que la firme Ambioner est une firme d'ingénierie spécialisée en conception électromécanique et en efficacité énergétique et que cette firme nous a soumis une offre de service pour réaliser une étude en efficacité énergétique pour notre bâtiment municipal au montant de 10 000\$ plus taxes;

Considérant que le MERN rend disponible une aide financière pouvant aller jusqu'à 50% des coûts de ce type d'étude;

Considérant qu'une aide financière est disponible dans le programme développement durable de la MRC;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Appuyé par Jean Simard Claude Paque

Que le Conseil municipal autorise la dépense relative à l'étude énergétique réalisée par la firme Ambioner pour un montant total de 10 000.00 \$ plus taxes;

Que le conseil autorise madame Nancy Girard à signer pour et au nom de la municipalité le contrat et les demandes de financement nécessaires

10.3 Analyse de l'implantation d'une génératrice

Résolution # 78-04-2022

Autorisant la dépense relative à l'analyse de l'implantation d'une génératrice

Considérant que la municipalité désire s'assurer qu'en cas de sinistre, le centre de coordination des mesures d'urgence ainsi que le centre d'hébergement soient dotés d'une génératrice capable de les alimenter;

Considérant que la génératrice actuelle n'a pas la capacité de répondre à l'ensemble des besoins

Considérant que ces changements nécessitent de faire appel à des professionnels pour la réalisation d'un plan d'action;

Considérant que la firme Ambioner est une firme d'ingénierie spécialisée en conception électromécanique et en efficacité énergétique et que cette firme nous a soumis une offre de service pour réaliser une étude en efficacité énergétique pour notre bâtiment municipal au montant de 18 000\$ plus taxes;

Considérant que la MRC du Fjord rend disponible une aide financière par le biais de son règlement numéro 21-436 ayant pour objet la création d'un programme d'aide financière pour l'acquisition et l'installation de génératrice et que cette aide financière peut couvrir les honoraires de ce type d'étude.

Considérant que le programme PABRAM est disponible et permet de couvrir les honoraires d'une telle analyse jusqu'à concurrence de 15 000 \$;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Appuyé par Grégoire Girard Samuel Choquette

 $\label{eq:Que} \mbox{Que le Conseil municipal autorise la dépense relative à l'analyse de l'implantation d'une génératrice réalisée par la firme Ambioner pour un montant total de 18 000.00 $ plus taxes;$

77-04-2022

Que le conseil autorise madame Nancy Girard à signer pour et au nom de la municipalité le contrat et les demandes de financement nécessaires.

11 Correspondance:

11.1 Demande de don La Maison Isa-CALACS

Résolutions # 79-04-2022

Autorisant un soutien financier à la Maison ISA - CALACS

Considérant que La Maison ISA – CALACS vient en aide aux femmes et adolescentes de 14 ans et plus ayant subi des agressions à caractère sexuel ainsi qu'à leurs proches, en plus d'offrir des séances de sensibilisation et de prévention à la population et aux organisations du territoire du Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

Considérant que La Maison ISA – Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractères sexuelles du Saguenay lance sa campagne d'autofinancement et fait appel à notre générosité;

Considérant qu'en étant un organisme communautaire, la maison ISA dépend énormément du soutien de la collectivité pour assurer la réalisation de ses activités et que les sommes amassées les aideront grandement à continuer leur campagne de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes du secondaire;

Pour ces motifs

79-04-2022

Il est proposé par Caroline Chayer
Appuyé par Claude Paquet
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

D'autoriser la Municipalité de Ferland-et-Boilleau à faire un don de 100\$ à La Maison ISA – CALACS, dans le cadre de leur campagne d'autofinancement 2022.

11.2 Demande de don Fondation Équilibre

Considérant l'importance du nombre de demandes de dons et la capacité financière limitée de la municipalité, cette demande est rejetée à l'unanimité pour l'année 2022.

11.3 Demande de don : Fondation du rein

Considérant l'importance du nombre de demandes de dons et la capacité financière limitée de la municipalité, cette demande est rejetée à l'unanimité pour l'année 2022.

11.4 Lettre d'un citoyen- diverses demandes

Un citoyen adresse une lettre contenant diverses demandes au conseil municipal.

11.5 Lettre de citoyen -remerciement

Une citoyenne de Ferland-et-Boilleau remercie en son nom et au nom des artistes sculpteurs, le conseil municipal pour leur appui à la culture locale pour la semaine de relâche.

11.6 Demande Association des résidents du Km97

L'Association des résidents du Km97 demande à la Municipalité de Ferland-et-Boilleau une contribution financière pour l'entretien des chemins.

11.7 Appui Alliance Forêt Boréale

Résolution # 80-04-2022

Appui à alliance forêt boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2021, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé la tenue d'une commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards et une série d'audiences publiques régionales devant mener au dépôt de la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE 34 municipalités sur les 65 présentes sur le territoire d'Alliance forêt boréale, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, dépendent de l'industrie forestière :

 $\textbf{CONSIDÉRANT QUE} \ les \ retombées \ de la filière forestière sur le territoire de l'Alliance forêt boréale sont énormes, soit près de 20 000 emplois et 1 milliard <math>\$$ en salaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection met en péril l'avenir et la survie des communautés forestière en causant la perte de plusieurs centaines d'emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne que 25% de son aire de répartition alors qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques ont des impacts sur le caribou forestier et son habitat;

CONSIDÉRANT QUE le réchauffement climatique pousse les espèces fauniques à migrer vers le nord, et ce, plus rapidement que les végétaux ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques modifient les forêts situées au nord de la limite nordique des forêts attribuables pour en faire des habitats propices pour le caribou forestier;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la forêt boréale et l'utilisation du matériau bois sont les meilleurs moyens dont dispose le Québec pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec souhaite accentuer la lutte contre les changements climatiques mais que cette stratégie de protection du caribou restreindra considérablement le territoire destiné à l'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE les hardes isolées de caribous de Charlevoix. Val d'Or et de la Gaspésie ont une dynamique de population et un territoire qui leurs sont propres ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire une démonstration claire sur l'état des populations du caribou forestier, il faut réaliser de nouveaux inventaires de population afin de comparer les résultats à ceux des inventaires réalisés en 2018-2019 et 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets portant sur différents scénarios d'aménagement sont en cours de réalisation sur le territoire forestier afin d'identifier des pistes de solutions pour concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards aura des impacts importants sur le volume disponible à la récolte, sur les travaux d'am'enagement forestier, sur la structure industrielle et entrepreneuriale pr'esentesdans les communautés forestières, sur la villégiature du territoire public, sur les activités récréotouristiques, sur les territoires fauniques structurés et conséquemment sur la vitalité des communautés forestières du territoire d'Alliance forêt boréale;

Pour ces motifs,

Il est proposé par

Janic Gagnon Samuel Choquette Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Il est résolu que la municipalité de Ferland-et-Boilleau appuie Alliance forêt boréale et ses demandes au gouvernement du Québec :

- 1. Adopter une stratégie de protection du caribou forestier qui n'aura pas d'impact négatif sur les travailleurs et les communautés forestières ;
- 2. Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts
- 3. Considérer les impacts des changements climatiques dans la future stratégie de protection du caribou forestier;
- 4. Considérer différemment les hardes isolées de Val-D'Or. Charlevoix et la Gaspésie. des hardes de la forêt boréale ;
- 5. Réaliser de nouveaux inventaires des populations de caribou forestier et rendre disponibles ces résultats afin de les comparer avec ceux des inventaires de 2018-2019-2020 pour confirmer une baisse ou une augmentation des populations ;
- 6. Poursuivre les projets d'expérimentation et de recherche sur les différents scénarios d'aménagement permettant l'identification de pistes de solutions afin de concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier.

12 Affaires diverses

13 Période de questions

Quelques questions sont adressées par des citoyens au conseil et monsieur le maire répond

14 Levée de la séance

Il est proposé par

Claude Paquet

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que la séance soit levée

Hervé Simard, Maire

Nancy Girard, CPA auditrice, greffière-trésorière et directrice générale

80-04-2022